

# Directive 5

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÜÈ (CCIRA)

- Résidence intermédiaire (RI) toutes clientèles ou directions
  - Exclure RI SAPA
- Résidence intermédiaire spécialisée (RIS)
- Résidence à assistance continue (RAC) incluant celles IUSMQ
- Maison des naissances
- Unité de réadaptation comportementale intensive (URCI)
- Centre de réadaptation en dépendance de Québec (CRDQ)

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

### PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

- Préconiser l'application des précautions additionnelles (PA) **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11) à la chambre pour indiquer aux travailleurs de la santé (TdeS) le type d'ÉPI à porter afin de se protéger et protéger les autres usagers/TdeS :
  - Placer l'affichette à la porte
  - Rendre disponible l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène à la porte
  - Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre

### COVID-19

**Si l'utilisateur a obtenu un résultat positif (PCR ou TDAR) de COVID-19 dans les 10 derniers jours :**

- Préconiser l'application des précautions additionnelles (PA) **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12) dans la chambre pour indiquer aux TdeS le type d'ÉPI à porter afin de se protéger et protéger les autres usagers/TdeS

### DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Informer l'utilisateur qu'il **devrait** demeurer à sa chambre pour la durée des signes et symptômes :
  - En présence d'une situation clinique ou sociale exceptionnelle entraînant le non-respect des PA :
    - Demander de procéder à l'hygiène des mains (HdM) :
      - En entrant et en sortant de sa chambre
      - Après s'être mouché
      - Avoir toussé
    - Faire porter le masque de procédure à la sortie de la chambre, selon tolérance
      - Permettre la sortie de la chambre
- Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

**Si 2 cas et plus symptomatiques:**

Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15)

### DURÉE DES PA

- 5 jours après le début des symptômes  
**ET**
- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)  
**ET**
- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

# Directive 5

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÜÉ (CCIRA)

- Évaluer la possibilité de retirer les PA lorsque les éléments ci-haut mentionnés sont observés
  - En présence de symptômes ne permettant pas de retirer les PA, il faut maintenir celles-ci pour une période de 24 heures supplémentaire dans le but d'observer l'évolution de la situation
  - Une évaluation est requise toutes les 24 heures jusqu'à la résolution des symptômes
- Préconiser le nettoyage/désinfection des high touch de la chambre ou de l'appartement selon les modalités habituelles lors du retrait des PA

Lors de situations complexes, vous pouvez adresser votre questionnement à l'adresse suivante:

[pci.munautaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pci.munautaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

### GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (ex. : chaise d'aisance, thermomètre)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
  - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
  - Préconiser l'utilisation : [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)
    - Si peroxyde d'hydrogène non disponible, utiliser un produit homologué par Santé Canada

### TRANSFERTS

Aviser le milieu receveur et le transporteur des PA si besoin de transfert vers un établissement de santé

### SOINS D'HYGIÈNE/ SERVICE ALIMENTAIRE/ BUANDERIE/ PROCHE AIDANT/VISITEURS/ ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Respecter les pratiques de base et les PA
- Selon les modalités habituelles

### ÉCLOSION

#### DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Lors d'apparition de nouveaux cas, compléter et acheminer le Formulaire de suivi de cas - Gestion d'éclosion – Directives 5 et 7 (ANNEXE 17)
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et PCI (section du début) **si cela n'a pas déjà été fait antérieurement**
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains

### FIN D'ÉCLOSION

- **CCIRA ou COVID-19** : 10 jours après l'apparition des symptômes du dernier cas.
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15) (section bilan fin d'éclosion)

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier  
de cette directive est la version à jour.

Page 2 de 2